

« Sensibilisation à la cybersécurité » - de base

Le jeudi 23 janvier 2025, de 10 h à 12 h

Lieu : en webinaire

Clientèle visée : l'activité s'adresse aux organisations et aux conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils

Invitation

Saviez-vous que 2/3 des atteintes à la sécurité informatique ont pour origine des négligences ou des actes de malveillance de la part des salariés? Vous pouvez installer de nombreux moyens technologiques pour protéger votre organisation des risques externes, mais aucun ne sera suffisant si vous n'êtes pas sensibilisés aux risques propres à votre entreprise. La Coordination services-conseils vous propose un atelier dont l'objectif est de former le personnel de toute organisation professionnelle agricole sur les enjeux de cybersécurité.

Formateur

Le Consortium de coopération des entreprises collectives

Description

Comme un grand nombre de travailleurs, les conseillers agricoles travaillent de plus en plus avec des outils numériques (téléphones, tablettes, ordinateurs, etc.), que ce soit en présentiel ou en télétravail. Ils stockent par ailleurs de nombreuses informations sur leurs clients et manipulent des données souvent confidentielles. Les notions de risques d'attaques cyber et de bonnes pratiques en termes de sécurité informatique sont essentielles pour la bonne exécution de leurs missions, pour la tenue des dossiers et pour le maintien du secret professionnel.

Sujets abordés

- Types de menaces : identification des risques et menaces
- Facteurs, risques et conséquences
- Principales mesures de protection : solutions - recommandations - mises en situation
 - Gestion de mots de passe : authentification, verrouillage, politique des mots de passe, outils de gestion des mots de passe, etc.
 - Gestion des appareils et accès : accès et permissions, stockage et sécurité, protection en lien avec la Loi 25
 - Gestion des courriels : procédures, sécurité et vigilance

Attestation de participation

En cours d'accréditation auprès de l'Ordre des agronomes du Québec.

Coût et inscription*

- 25 \$ + taxes qui se détaillent ainsi : TPS (1,25 \$) + TVQ (2,49 \$), pour un **total de 28,74 \$**.
- Inscrivez-vous en ligne **au plus tard le 21 janvier 2025** via le [site Web](#) de la CSC.

*Places limitées à 50 participants.

Ce projet est autofinancé.